Image not found or type unknown

carte grise au nom de mon ex-femme

Par **eric_59**, le **11/05/2023** à **18:29**

Bonjour,

je suis en cours de divorce par consentement mutuel.

La notaire nous donnes rendez-vous pour l'état liquidatif en fin de ce mois de mai.

Nous avons 2 véhicules avec les 2 cartes grises au noms de ma femme...enfin son nom de jeune fille et son nom marital inscrit sur ces cartes...donc son nom de jeune fille et le miens.

Je désire revendre mon véhicule, trop petit avec 2 ados, pour un plus grand....

Le concessionnaire me dit que ma future ex-femme devra signer la carte grise pour la reprise, ce que je trouve normal...

Ma future ex-femme me dit qu'elle va contacter son avocat pour savoir si c'set légal !!!

Que puis-je espérer de cette situation ?

Merci.

Par **Cousinnestor**, le **11/05/2023** à **18:32**

Hello !

Si cette voiture vous revient dans le "partage" je dirais que vous pouvez espérer que votre ex-femme joue le jeu et que sur le plan administratif (ATNS en ligne) elle "vende" cette voiture pour vous.

A+

Par **eric_59**, le **11/05/2023** à **18:38**

ce serait une reprise par un concesssionnaire, donc pas besoin de passer par l'ants.
Juste une signature sur la carte grise, et c'est tout.

Je me demandais juste si elle pouvait faire, en quelque sorte, opposition à cette reprise...
Sinon, je signe à sa place finalement....

Par **jodelariege**, le **11/05/2023** à **18:43**

bonjour

votre femme ne cherche pas à vous "avoir" mais à savoir si c'est légal ; donc rien de négatif à votre encontre

ne signez surtout pas à sa place: vous seriez poursuivi par la jsutice

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés